Commune de Tavel

Département du Gard (30)

Pièce n°6 – Annexes sanitaires

PROCEDURES
Arrêt du projet de PLU *: DCM du 09/11/2023*
Approbation du PLU : *DCM du…*

« Vu pour être annexé à la délibération n°
Cachet de la Mairie et signature du Maire

I. Préambule : Un service public intercommunal en matière d'eau potable et de l'assainissement 3
II. Le réseau d'adduction d'eau potable 4
1. La gestion du service 4
2. Les installations de production et de distribution 4
3. L'exploitation du service 5
4. La qualité de l'eau distribuée 5
5. L'adéquation entre ressource et besoins 7
6. Les travaux 7
III. Le réseau d'assainissement 7
1. La station d'épuration de Tavel (STEP) et le réseau d'assainissement collectif 7
2. L'assainissement industriel 9
3. L'assainissement non collectif (individuel) 9
IV. Les ordures ménagères 11
1. Règlementation et objectifs 11
2. Outils de gestion des déchets 12
3. Filières de traitement des déchets collectés 14

I. Préambule : Un service public intercommunal en matière d'eau potable et de l'assainissement

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi « NOTRE ») a confié, depuis le 1er janvier 2020, aux communautés d'agglomération la gestion de l'eau potable, de l'assainissement et du pluvial urbain avec un objectif d'équité, d'homogénéisation et de rationalisation de l'organisation territoriale.

L'agglomération du Gard Rhodanien exerce donc ces compétences depuis le 1er janvier 2020, ce qui permet d'avoir une vision plus globale de la ressource en eau et de son traitement à l'échelle du territoire.

Les missions des services publics de l'eau potable et de l'assainissement consistent, entre autres, à :

- Assurer la protection des ressources ;
- Délivrer une eau propre à la consommation aux usagers ;
- Garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents
- Préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants ;
- Contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif.

La gestion du service est assurée par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement, située au siège de l'agglomération.

Dans un souci de proximité, le territoire a été découpé en 3 secteurs géographiques, avec pour chaque secteur des responsables et techniciens de l'agglomération privilégiés.

Trois communes sont "à cheval" sur 2 secteurs, pour des questions fonctionnelles. Pour la partie Eau potable, la commune de Sabran est rattachée au secteur Sud et les communes de Saint-Nazaire et Vénéjan sont rattachées au secteur Nord. Tavel est pleinement rattaché au secteur Sud.

Sectorisation du territoire du territoire du Gard Rhodanien en matière d'assainissement et d'AEP :

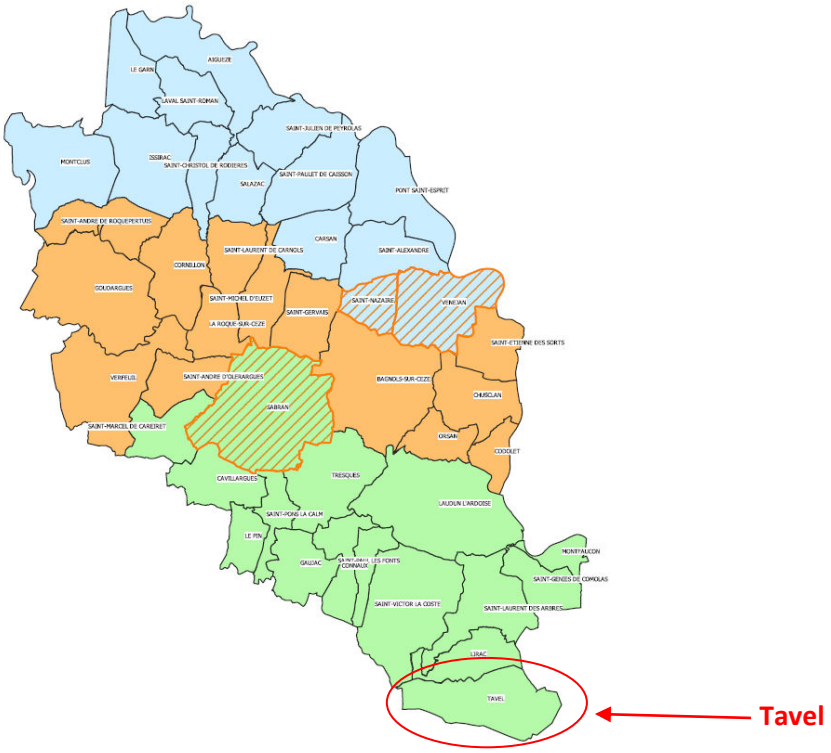

Source : RPQS Assainissement et Eau potable 2022

II. Le réseau d'adduction d'eau potable

Sources : RPQS 2021 et RPQS 2022 / SIAEP De Lirac – Eau Potable – Rapport annuel de délégataire - 2021

1. La gestion du service

La compétence Eau potable exercée par l'Agglomération comprend les missions suivantes :

- Production d'eau (comprenant l'exhaure et le traitement de l'eau), Adduction de l'eau jusqu'aux différents sites de stockage,
- Distribution de l'eau jusqu'au compteur de l'abonné,
- Renouvellement des équipements électromécaniques et des compteurs,
- Service à la clientèle comprenant la souscription des abonnements, la relève des compteurs, l'information des consommateurs, l'émission et le recouvrement des factures.

Sur la commune de Tavel, la gestion de la compétence eau potable est confiée à Véolia par délégation de service public (DSP) jusqu'au 31 décembre 2028.

On recense 1074 abonnés sur Tavel en 2022 soit une hausse de 2,48% par rapport à 2022. Ce décalage est certainement dû au changement de fermier et à la révision des contrats.

En revanche, la population desservie n'évolue pas entre 2021 et 2022, on recense toujours 2066 habitants desservis sur ces deux périodes.

2. Les installations de production et de distribution

La production d'eau potable est assurée par une seule station : le puits de Saint-Julien-de-Comolas mis en service en 1960. Sa capacité nominale s'élève à 110 m3/h, soit 963 600 m3/an. L'eau prélevée provient de la nappe souterraine alluviale et subit ensuite une désinfection**.**

La commune ne dispose d'aucune installation de production d'eau

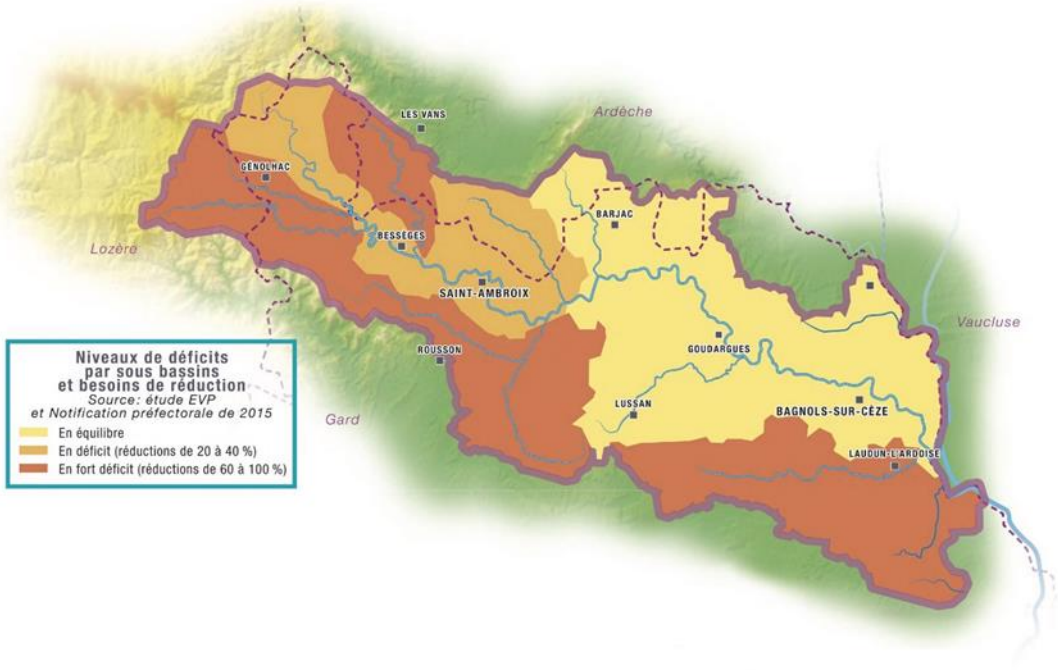

La commune dispose d'un réservoir d'eau de 1000 m3 qui fait l'objet d'un nettoyage en mars 2021.

3. L'exploitation du service

A l'échelle de l'agglomération, les volumes prélevés par les différents ouvrages de productions s'élèvent à 7 034 164 m3 pour l'année 2021. Les volumes exportés s'élèvent à 4 655 m3.

En 2021, le volume consommé par Tavel était de 188 118 m3. Le volume facturé était de 143 347 m3 en 2021 contre 166 670 m3 en 2022 ce qui représente une augmentation de 16,27%.

En 2022, le rendement des réseaux est de 61,82% à l'échelle de l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, il n'est que de 55,20% sur Tavel alors qu'il était de 63,34% en 2021. Les travaux en cours sur l'année 2023 sont destinés à améliorer le rendement. Des améliorations significatives sont attendues à l'horizon 2024-2025.

En 2022, 9 mètres de linéaire ont été soumis à une recherche de fuite et 13 fuites ont été réparées.

Il n'existe aucun ouvrage de traitement sur réseau.

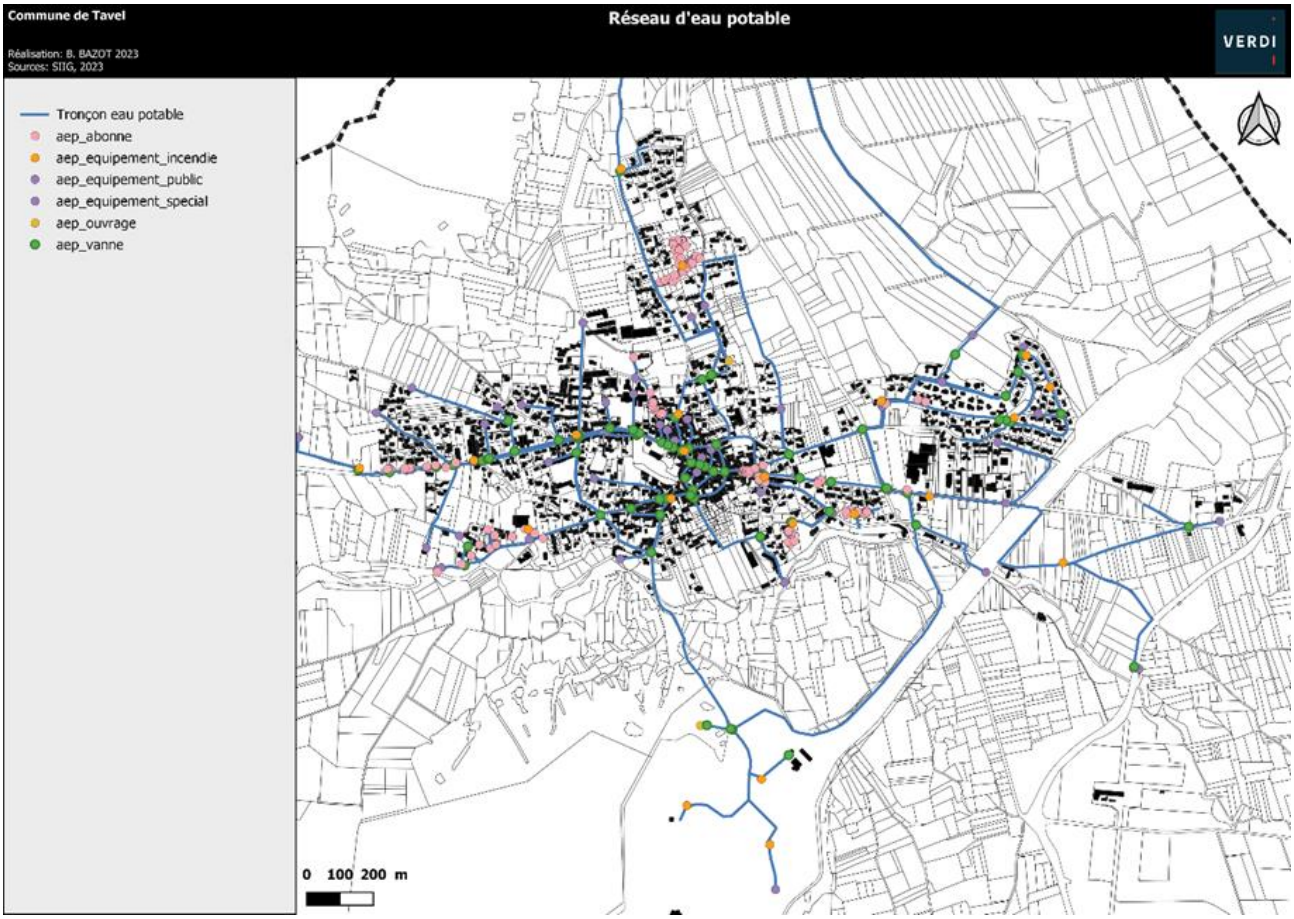

4. La qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est globalement de très bonne qualité en 2021 : sur les 7 prélèvements la conformité physico-chimique et bactériologique est de 100%.

D'après le contrôle qualité de l'ARS réalisé en juin 2023, l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Informations générales

Date du prélèvement	26/06/2023 11h21
Commune de prélèvement	TAVEL
Installation	LIRAC-TAVEL-STLAUR ARBRES-STGENISCOMOLAS
Service public de distribution	AGGLOMERATION GARD RHODANIEN VEOLIA
Responsable de distribution	VEOLIA EAU - CGE- GARD
Maître d'ouvrage	AGGLOMERATION GARD RHODANIEN

Conformité

Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	oui

Résultats d'analyses

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Température de l'eau *	22,3 °C	≥ et ≤ °C	≥ et ≤ 25 °C
Coloration	<5 mg(Pt)/L		≤ 15 mg(Pt)/L
Couleur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Aspect (qualitatif)	Aspect normal		
Odeur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Saveur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1 NFU		≤ 2 NFU
Chlore libre *	0,09 mg(Cl2)/L		
Chlore total *	0,11 mg(Cl2)/L		
pH *	7,6 unité pH		≥6,5 et ≤ 9 unité pH
Conductivité à 25°C	542 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L	≥ et ≤ mg/L	≥ et ≤ 0,1 mg/L
Nitrates (en NO3)	12 mg/L	≤ 50 mg/L	

5. L'adéquation entre ressource et besoins

Au regard de la production 2017, on peut en déduire que la capacité résiduelle de la station de pompage est de 17 %, soit environ 160 300 m3. Ce volume résiduel pourrait permettre une augmentation de la population desservie d'un peu plus de 1 700 habitants (basé sur les prélèvements de 2017).

Le rapport préconise la poursuite de la recherche d'une autre ressource en eau afin de sécuriser la continuité du service et d'améliorer le système de chloration.

6. Les travaux

Des travaux ont débuté en 2022 sur le réseau AEP, ils concernent la RD4 et sont inscrit en priorité 1 du projet de schéma directeur d'assainissement et d'eau potable.

III. Le réseau d'assainissement

Sources : CA Gard Rhodanien (SIAEP Lirac) – Assainissement – Rapport annuel du délégataire – 2021 et 2023, données complémentaire de la CA du Gard Rhodanien en 2023

La compétence Assainissement exercée par l'Agglomération comprend les missions suivantes :

- Collecte des eaux usées en limite de propriété
- Transfert des eaux usées jusqu'au lieu de traitement ou de reprise par une autre entité
- Dépollution des eaux usées (sauf Montfaucon dont les eaux usées sont traitées à la station d'épuration de Roquemaure (Communauté d'Agglomération du Grand Avignon).
- Renouvellement des équipements électromécaniques
- Service à la clientèle comprenant la souscription des abonnements, l'information des consommateurs, l'émission et le recouvrement des factures

Le service est géré en délégation de service public (DSP) par Suez.

Sur la commune de Tavel, le réseau est de type séparatif permettant de traiter séparément les eaux usées et les eaux pluviales.

Sur le territoire du syndicat, les eaux usées sont traitées par deux stations d'épurations :

- La station d'épuration de Saint-Geniès-de-Comolas ;
- La station d'épuration de Tavel.

1. La station d'épuration de Tavel (STEP) et le réseau d'assainissement collectif

Présentation de la station d'épuration de Tavel :

Nom station	Commune desservie	EH	Date mise en service	Filière eau	Filière boue	Milieu récepteur
STEP de Tavel	Tavel	3 800	1975	Boue activée faible charge Traitement secondaire	Filtration à bande et compostage	Vallat de Malaven

Les sables et les graisses produits sont envoyés à la STEP de Nîmes. Les refus de grille sont dirigés vers la filière de collecte d'ordures ménagères. Les boues sont, quant à elles, transférées à la plateforme de compostage de Bellegarde.

Tavel compte 997 abonnés en 2021 contre 1009 en 2022. Cela représente une population desservie de 2119 habitant en 2021.

La commune de Tavel accueille également deux postes de relevage.

155 721 m3 ont été facturés en 2021 sur la STEP de Tavel contre 126 505 à l'heure actuelle. Les volumes reçus par la STEP de Tavel sont de 152 652 m3 en 2021 contre 136 071 m3 en 2022.

En 2022, 1824 mètres de linéaire de réseau ont été curés, 24 interventions sur les branchements ont été effectuées et 11 branchements ont été inspectés.

En 2022, les rendements de la STEP de Tavel sont les suivants :

- 98% sur les DB05 (masse d'oxygène moléculaire consommé),
- 98% sur les MES (matières en suspension),
- 96% sur les DCO (demande chimique en oxygène).

a. Bilan des travaux réalisés et à venir

En octobre 2021, la préfecture du Gard a mis en demeure l'Agglomération du Gard Rhodanien pour des dysfonctionnements de la station d'épuration de Tavel. L'arrêté préfectoral datant du 27 octobre 2021 fait état de "dysfonctionnements de la station d'épuration qui constituent un risque de dégradation du ruisseau de Malaven dans lequel se déversent les effluents traités par la station d'épuration de Tavel" et "de nuisances potentielles pour les riverains".

Par conséquent, la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien a mis en œuvre le plan d'action suivant :

- Un audit technique de la STEP a été effectué par le nouveau délégataire SUEZ en 2022,
- Une étude est en cours afin de mieux connaitre les déversements autres que domestiques dans la STEP, notamment par les caves viticoles. Dans ce contexte, Suez a également envoyé un courrier à la cave où elle n'a pas eu de retours, une relance va être faite.
- Concernant les déversements, le poste toutes eau n'était pas équipé d'un trop plein. En 2020 un trop plein a été créé entre le poste colature et le poste de refoulement, et une poire de niveau Très Haut a été installée dans le poste toutes eaux avec alarme & arrêt de la pompe de recirculation immédiate. **A la suite de ces aménagements, aucun déversement n'a été observé.**
- Concernant les nuisances sonores, ces bruits sont dus aux frottements mécaniques des poulies. Ces frottements sont liés à l'entrée de filasses dans le bassin qui obstruent les ponts brosses (dysfonctionnement du dégrilleur). Les courroies ont été renouvelées, et des plaques de protections ont été posées ce qui réduit déjà les nuisances en temps sec. Pour compléter ces actions, le remplacement du dégrilleur est inscrit au budget 2023 de l'agglomération (le dégrilleur actuel présente une maille trop importante laissant passer les filasses). L'émission du bon de commande pourra donc être effectué dès début 2023 (un délai sera ensuite nécessaire pour effectuer le changement). Le changement a été effectué le 12 mai 2023.
- Dans le cadre de la fin de l'ancien contrat d'exploitation, une opération de curage des bassins d'aération par l'ancien délégataire SAUR est prévue pour le 2ème semestre 2023. Cette opération fait suite au constat de présence de filasses et de sables dans le bassin par les plongeurs et le relevé bathymétrique. Cela a été effectué du 22 mai au 25 mai 2023.
- Concernant la sécurité du site, la pose de la clôture est également inscrite au budget 2023. Cette pose a été effectuée en juillet 2023.
- Il a également été demandé au délégataire qu'un accès au rejet milieu naturel soit aménagé. L'opération est en cours (automne 2023). Enfin, le remplacement des ponts brosses par des aérateurs flottants est à l'étude

En 2022, les travaux sur le réseau d'assainissement ont débuté sur la D4. Ils sont inscrits en priorité 1 du projet de schéma directeur d'assainissement et d'eau potable. Des travaux sont également prévus dans le secteur de la Cabanette, la commune de Tavel doit faire l'acquisition d'une parcelle en fin d'année 2023 dans le secteur du centre du village.

b. Les volumes et la conformité

Capacités de la STEP de Tavel

Capacité nominale (EH)	Capacité nominale (kg de DBO5/j)	Débit de référence (m^3/j)
3 800	205	745

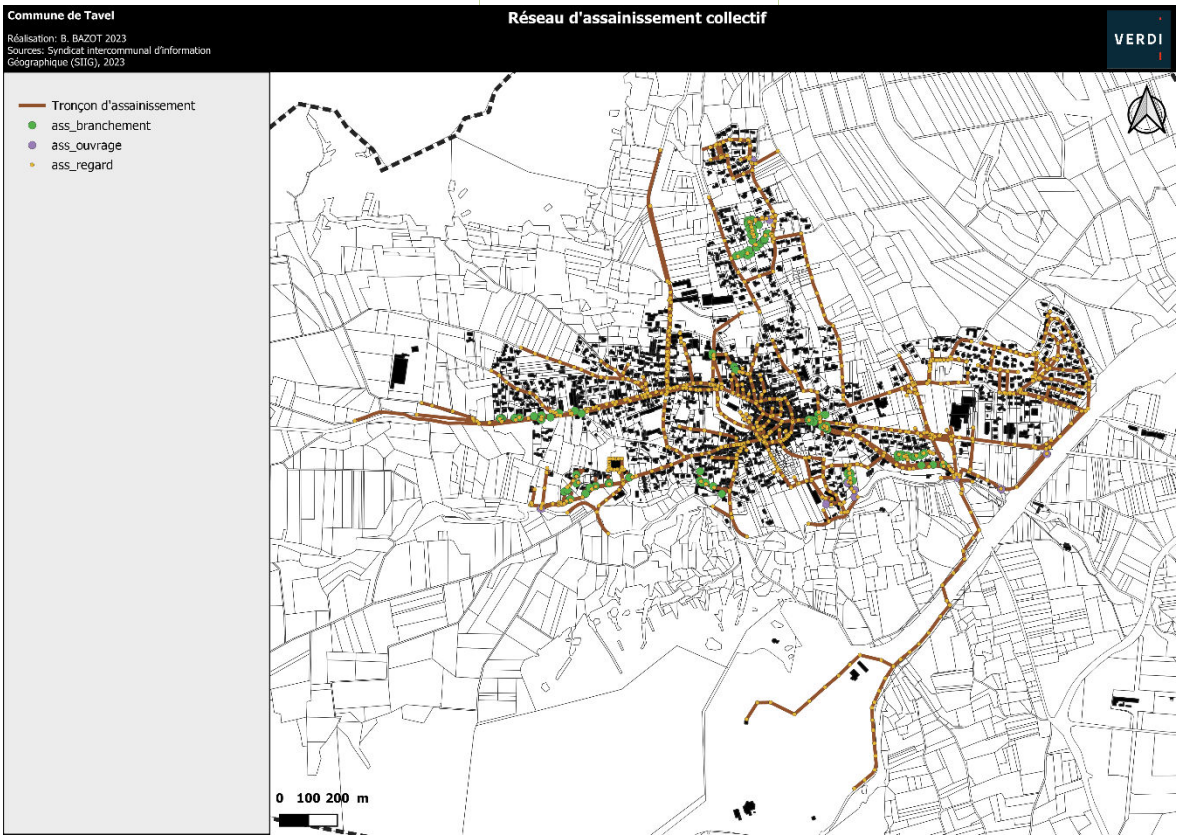

2. L'assainissement industriel

La Société Coopérative Agricole des Vignerons de Tavel dispose d'une installation de traitement de ses eaux usées industrielles située à 175 m environ de sa cave. Celle-ci est dimensionnée pour traiter annuellement un volume de 4 000 m3.

3. L'assainissement non collectif (individuel)

L'assainissement non collectif (quelquefois appelé assainissement autonome ou individuel) désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le traitement et le rejet des eaux usées domestiques des logements non raccordés au réseau public d'assainissement.

Le service d'assainissement non collectif est également du ressort du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de Lirac. Le service est aussi géré en affermage avec la société SAUR.

D'après le Syndicat intercommunal d'information Géographique (SIIG), en 2023, **4 sites sont en assainissement non collectif :**

Section	Parcelle	Adresse	Prétraitement	Traitement	Conformité
C	92	Lieu-dit Aquéria	Fosse septique	Absence de traitement	Non conforme
C	97	Lieu-dit Aquéria	-	Microstation	Acceptable
C	97	Lieu-dit Aquéria	Non connu	Non connue	Non conforme
D	815	542 chemin des Près	Fosse toutes eaux	Tranches d'épandage à faible profondeur	Non conforme

4 sites sont en projet :

Section	Parcelle	Adresse	Prétraitement	Traitement
C	911	-	Fosse toutes eaux	Lit filtrant vertical non drainé
E	952	Route de Valliguières	-	Filtre compact
ZC	211	-	-	-
ZB	214	-	-	-

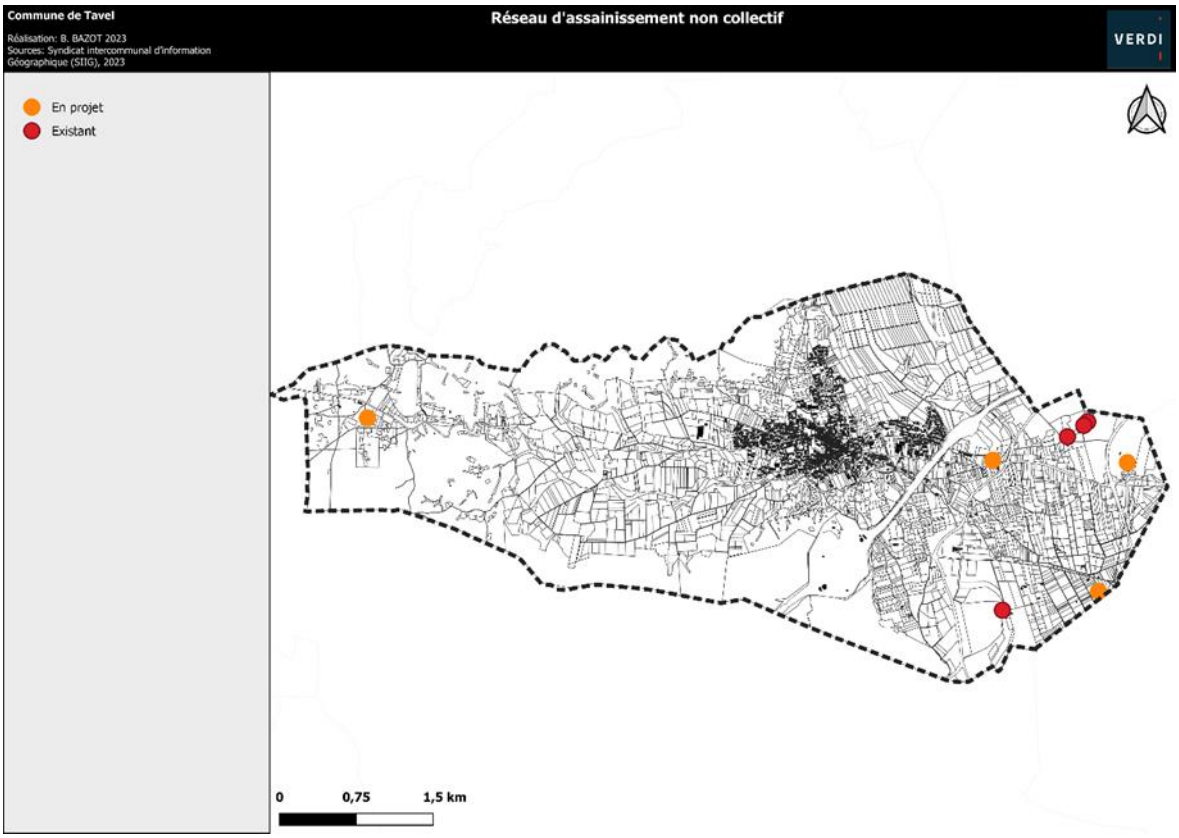

IV. Les ordures ménagères

Sources : RPQS 2021

La commune s'est engagée à favoriser depuis 2007 le compostage individuel et depuis 2014 le compostage collectif.

1. Règlementation et objectifs

- La loi du 13 juillet 1992 interdit la mise en décharge sans tri et valorisation préalables (loi du 13 juillet 1992).
- La loi « Grenelle 1 » du 3 août 2009 dans son article 46 fixe comme objectifs nationaux :
- De diminuer de 15 % les quantités de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération d'ici 2012, au niveau national.
- De réduire la production d'ordures ménagères et assimilés de 7 % par habitant entre 2009 et 2014 ;
- D'augmenter le recyclage matière et organique : 35 % des Déchets ménagers et assimilés (donc déchetteries comprises) doivent être dirigés vers les filières de recyclage matière et organique en 2012 et 45 % en 2015.
- Et en 2012, 75 % des déchets d'emballages doivent être triés. Respecter le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Gard.

2. Outils de gestion des déchets

Sur le territoire de la commune de Tavel, la communauté d'agglomérations du Gard Rhodanien exerce la compétence « collecte des déchets ». Elle représente 44 communes pour près de 75 000 habitants. Tavel avec ses 2029 habitants en 2020 (source : INSEE) représente environ 2,7 % de la population de l'agglomération.

Elle s'occupe plus précisément de :

- La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif ;
- La collecte du verre ;
- La collecte du papier ;
- L'achat des contenants de collecte (bacs, colonnes et sacs jaunes).

Le Syndicat intercommunal de traitement des déchets et ordures ménagères du Gard Rhodanien (SITDOM) s'occupait quant à lui du traitement des déchets et de la gestion des déchetteries jusqu'en décembre 2017. Ensuite, la compétence est revenue à la communauté d'agglomération.

a. Équipements intercommunautaires de gestion des déchets

Pour les ordures ménagères et les déchets issus du tri, la commune est équipée de conteneurs collectifs. Ces derniers ont un volume compris entre 660 et 700 litres.

La commune dispose de points d'apports volontaires (PAV) pour le verre et les papiers. Les colonnes présentes sur ces PAV ont une capacité de 3 ou 4 m3.

Pour le traitement, la communauté dispose de :

- 21 quais de transfert : le quai de Saint-Nazaire pour les OMR et les emballages.
- 10 déchetteries. La déchetterie la plus proche de la commune de Tavel est la déchetterie de Vacquières sur la commune de Lirac.

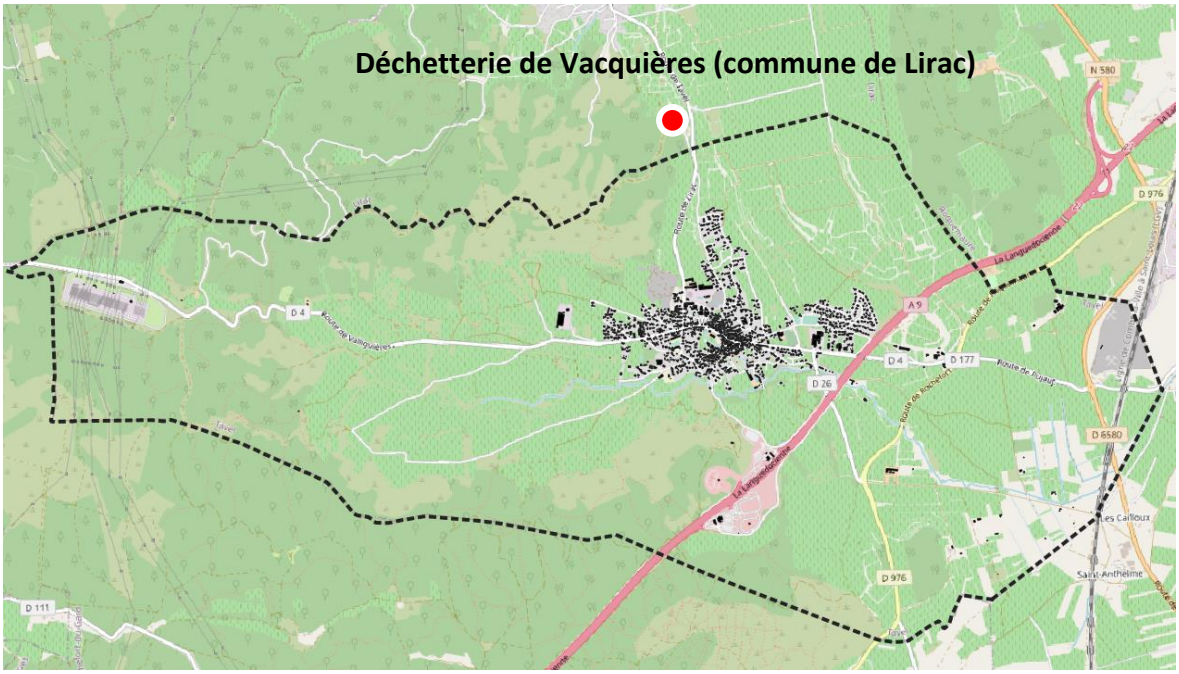

En 2021, les indicateurs techniques pour la déchetterie de Lirac sont :

	Résultats 2021
Tonnage total (hors déchets dangereux)	2 189 tonnes (- 14 % / 2020)
Tonnage + important	Gravats (973 tonnes)
Fréquentation	16 943 entrées
Ratio d'apport	129 kg / apporteur
Taux de valorisation matière	30,5 %
Taux de valorisation organique	43,6 %
Taux d'enfouissement	25,8 %

b. Filière de collecte des déchets

Sur la commune de Tavel, l'ensemble de la collecte est assuré par des prestataires privés :

- OM et emballages : Nicollin, Suez Environnement et Véolia ;
- Papiers : Paprec ;
- Verre : Vial.

La collecte des ordures ménagères et assimilées (OMA) s'effectue en porte-à-porte, le mardi et le vendredi pour les ordures ménagères résiduelles (OMR) et le jeudi pour les déchets issus du tri sélectif. La collecte sélective concerne les emballages autres que le verre. Le verre est collecté en apport volontaire (PAV). La commune possède 6 PAV et 37 conteneurs OM et emballages ménagers recyclables (EMR) confondus.

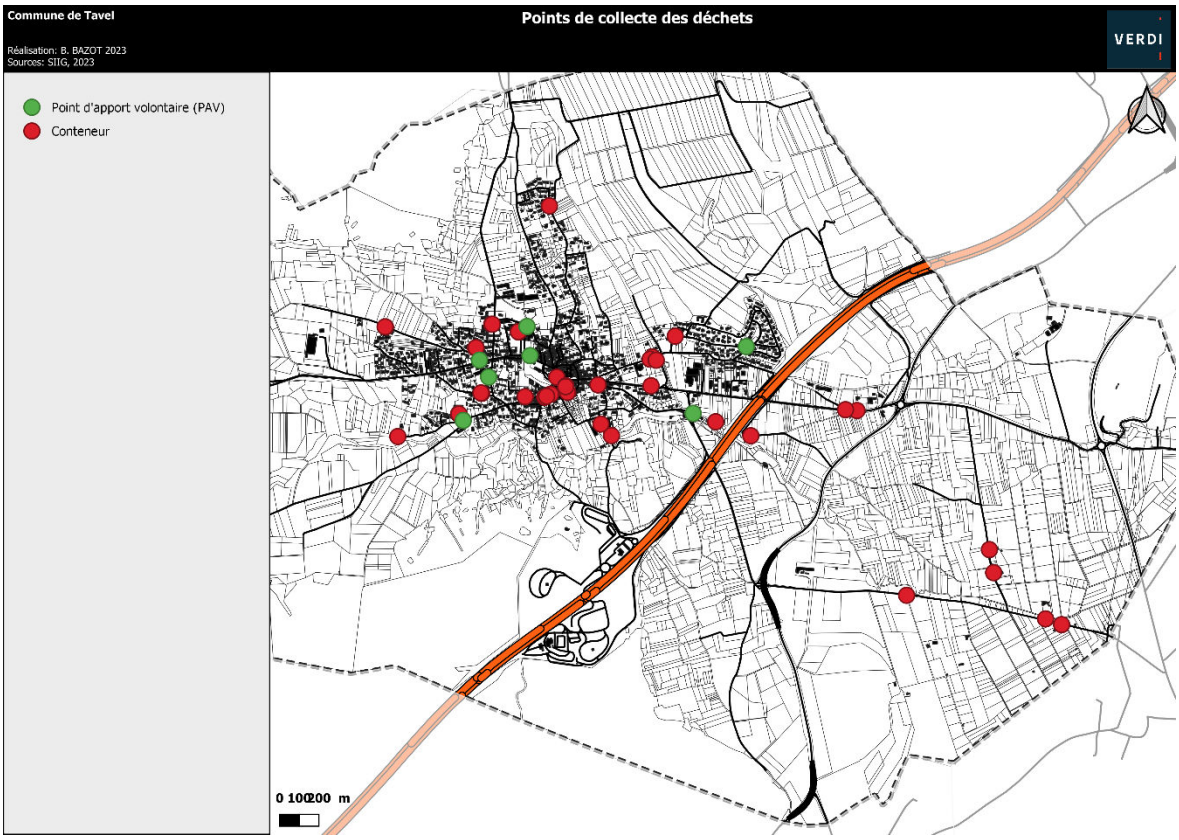

3. Filières de traitement des déchets collectés

a. Déchets issus des collectes

Les ordures ménagères résiduelles qui transitent par le quai de transfert de Saint-Nazaire sont acheminées vers l'installation de stockage de déchets non dangereux de (ISDND) de SUEZ (Bellegarde - Gard) ou vers l'unité énergétique (UVE) du Sitom Sud Gard, exploitée par VEOLIA (Nîmes – Gard). L'évacuation est assurée par les Transports MAUFFREY.

Concernant la collecte sélective, les emballages ménagers recyclables sont traités au centre de tri de PAPREC (Nîmes – Gard). La totalité des la collecte sélective subit une rupture de charge à Saint-Nazaire, avant d'être évacuée par MAAUFFREY au centre de tri.

L'ensemble des papiers graphiques est trié et conditionné au centre de Paprec situé à Pujaut (30) avec un tri sommaire état donné la bonne qualité du gisement. Le verre collecté aux points d'apport volontaire est acheminé directement à la Verrerie du Languedoc à Vergèze (OI – France).

Concernant la collecte des DASRI[1], ils font également l'objet d'une collecte bien spécifique via la filière des pharmacies.

b. Déchets issus de la déchetterie de Lirac

Les déchets végétaux issus de la déchetterie de Lirac sont évacués directement sur les exutoires de traitement du site de Saint-Nazaire avec les autres déchets végétaux broyés. Ils sont ensuite acheminés vers deux plateformes de compostage :

- La plateforme de compostage du SABRE : 1 595 tonnes (+ 17 %/2013) ;
- La plateforme de compostage proposée par la société PAPREC dans le cadre du marché de prestations, à savoir la plateforme de compostage d'ALCYON (Bollène – Vaucluse).

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) sont collectés par la société PAPREC mandatée par Eco Systèmes.

Les déchets diffus spécifiques (DDS : piles et accumulateurs) sont évacués par Spur Véolia, mandatée par l'Eco organisme Eco DDS

Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) suivent une filière de recyclage ou de valorisation (combustibles solides de récupération).

c. Bilan de la production de déchets

Sources : RPQS 2021

En 2021, la communauté d'agglomération, via ses prestataires, a collecté 17 163 t de déchets.

[1] Déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés.
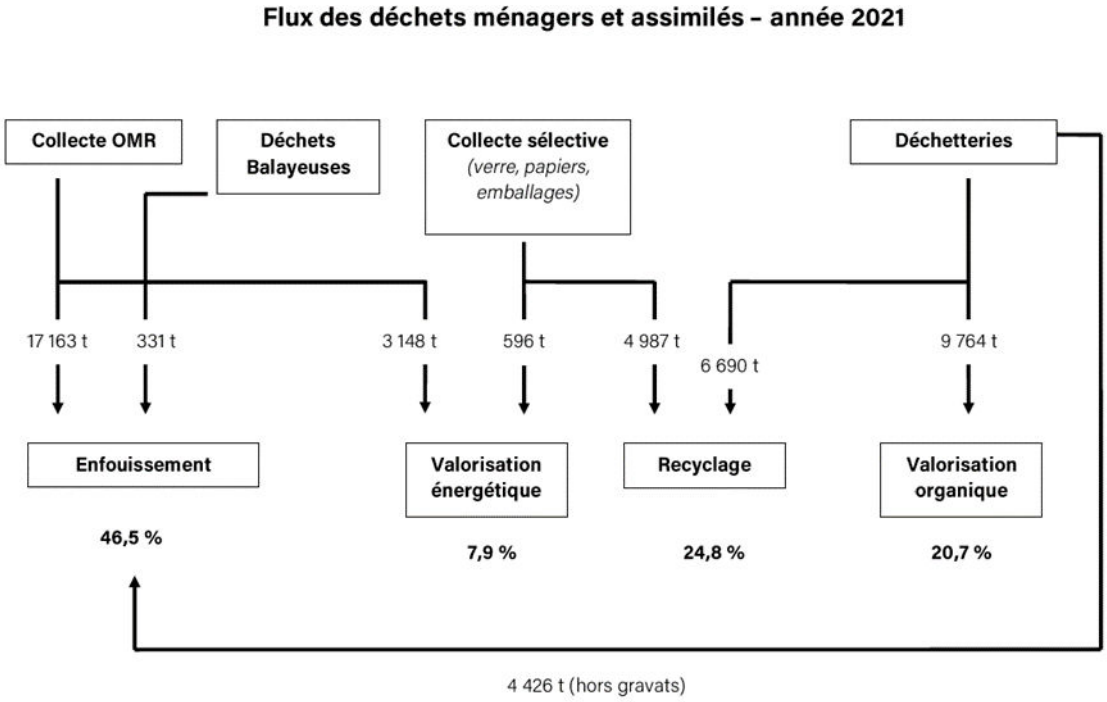
d. Bilan 2021 – flux des déchets ménagers et assimilés